

# 41

ème SALON de LIVRE et de la BD©

Salle des Sports, rue du Rietz - LA COUTURE  
62136



6 et 7 février 2021

Règlement général \*qui pourra être modifié en fonction des obligations sanitaires

Le salon du livre et de la BD© est organisé l'Association L3C (La Couture, champs de Cultures) avec le soutien de la Municipalité de La Couture.

Son objectif est de promouvoir la lecture, l'écriture et la bande dessinée. Les exposants doivent avoir un rapport direct avec les métiers du livre et de la BD.

✓ Dates et heures d'ouverture:

Le salon est ouvert gratuitement au public :

Samedi 6 février de 11h à 18h30

Dimanche 7 février de 11h à 18h30.

L'inauguration aura lieu le samedi 6 février à 11h.

✓ A qui s'adresser?

- L'association L3C assure la **gestion de l'accueil et de l'inscription des participants**. Ceux-ci sont sollicités ou peuvent faire acte de candidature spontanée.
- Les services municipaux gèrent l'envoi de **documents pratiques** tels que les plans d'accès, les modes d'hébergement proches de la commune et la **réservation des repas** proposés aux exposants le midi.

✓ Conditions de participation et inscription

Pour participer, les exposants sont invités à se procurer un dossier d'inscription auprès de l'association L3C ([lacouturecc@orange.fr](mailto:lacouturecc@orange.fr)) qui devra être retourné par courriel de préférence dûment rempli et signé par l'exposant.

(Ne pas envoyer le dossier par courriel ET par courrier, merci)

L'inscription sera définitive après validation de la commissaire du salon, présidente de l'association et la réception de la participation aux frais éventuellement. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de désistement quel qu'en soit le motif.

## Les catégories:

### ✓ Les bouquinistes:

Seuls les professionnels sont acceptés (avec n° de SIRET)

Leur nombre est limité, la taille de leur stand ne dépasse pas 4m. Les installations sauvages et rajouts de tables exposent leur auteur à voir leur candidature refusée l'année suivante.

Il est demandé une participation aux frais de 10 € par mètre linéaire

### ✓ Les éditeurs et les libraires:

Peuvent solliciter un stand de 4m maximum; un espace supplémentaire peut leur être accordé pour recevoir un auteur, illustrateur ou dessinateur sur leur stand (1m par auteur dont le nom doit figurer sur la fiche d'inscription, 3 auteurs maximum).

*Les dates et horaires de présence des auteurs doivent être renseignés.*

Participation aux frais 10 € le mètre linéaire.

✓ Les associations (Loi 1901) se voient offrir gracieusement un stand d'une longueur maximum de 3m. La justification de leur inscription au journal officiel ainsi que les statuts de l'asso doivent être joints à la demande (lors de la première participation uniquement).

### ✓ Les auteurs: à compte d'éditeurs et auto édités.

Il leur est proposé un espace de 1 m gracieusement. Ils peuvent solliciter 1 m supplémentaire (10 €)

Les auteurs sont, dans la mesure du possible, regroupés par "genre":

Jeunesse, fantastique, science-fiction, illustration, romans, histoire, poésie...*liste non exhaustive.*

Cette indication permet de diriger le lecteur vers les ouvrages recherchés s'il ne peut visiter tous les exposants.

Les autres activités (lucratives) autour du livre: tee-shirts, figurines, autres, peuvent solliciter un stand de 3m maximum (participation aux frais 10 € le m).

Les auteurs qui souhaitent être placés côte à côte\* doivent le stipuler expressément sur le bulletin d'inscription Un message envoyé a posteriori a de fortes chances d'être "oublié".

✓ **Les dessinateurs:**

*Catégorie 1:* il s'agit de dessinateurs invités par l'organisation, ils sont en nombre limité. Leurs ouvrages sont fortement réclamés par le public. Merci de vous procurer leur dernier album pour solliciter une dédicace (gratuite) marque de votre gratitude pour le travail fourni.

*Catégorie 2:* les dessinateurs qui sollicitent spontanément un espace pour présenter leurs albums ne sont pas pris en charge financièrement. Ils peuvent se rapprocher de leur éditeur pour un défraiement éventuel.

Un espace de 2 m leur est offert.

Les participants qui vendent directement leurs ouvrages ne peuvent prétendre à aucune participation financière de la commune.

✓ **Plan de la manifestation**

L'attribution de l'emplacement est communiquée sur le plan affiché à l'entrée du salon. Les emplacements sont répartis en fonction de la catégorie de l'exposant et de ses souhaits qui seront satisfaits dans la mesure du possible. En cas de nécessité, le plan pourra être modifié, pour des raisons de sécurité ou d'accessibilité par exemple. L'exposant doit respecter l'espace qui lui est réservé. Toute modification éventuelle devra être motivée et validée par l'organisateur.

Le nappage est de la responsabilité de l'exposant, des grilles pour accrocher des affiches sont mises à disposition (les attaches, ciseaux, punaises, agrafeuse, scotch... ne sont pas fournis). La communication visuelle (panneaux, enseignes) doit être installée à l'intérieur du stand sans empiéter sur les allées de circulation. La décoration choisie par l'exposant doit répondre aux normes légales imposées (notamment M1 pour les matériaux inflammables)

✓ **Documents à fournir** (sous forme numérique uniquement)

Pour l'ensemble des auteurs livre ou BD, l'inscription sera validée à réception du dossier dûment rempli et signé

- photo numérique de l'auteur (format portrait, bonne définition, libre de droit)
- biographie de l'auteur (maximum 150 mots)
- première de couverture de l'ouvrage présenté accompagnée d'une description de 150 mots maxi)

*Il faut savoir que les dossiers trop fournis en documentation ne sont pas lus en entier par manque de temps, une communication succincte pourra être insérée sur le site du [salondulivreetdelabd.fr](http://salondulivreetdelabd.fr)©*

**Les demandes d'inscriptions** sont à retourner

Par courriel à

[lacouturecc@orange.fr](mailto:lacouturecc@orange.fr)

Ou par voie postale à

Salon du livre et de la BD<sup>©</sup>-L3C  
245 rue de la Maladrerie  
62136 LA COUTURE

**Les chèques** devront être libellés à l'ordre du "**Trésor public**"

**Les réservations de repas** sont à envoyer en Mairie de La Couture,  
29 rue du Rietz, 62136

**La date limite de réception des dossiers est fixée au 15.12. 2020.  
Aucune inscription ne sera acceptée après cette date**

---

L'installation se fait uniquement le samedi 6 février de 8h à 10h30. L'inauguration du salon a lieu à 11h.

Un service de gardiennage pendant la nuit du samedi au dimanche permet de laisser les stands installés en toute sécurité.

Le remballage, le dimanche à partir de 18h30, doit être terminé pour 20h. Ceux qui le souhaitent peuvent récupérer leur matériel le lundi matin avant 11h. Le site pendant la nuit du dimanche au lundi n'est pas sécurisé.

✓ **Désistement:**

Les personnes inscrites qui ne peuvent participer au salon sont priées d'avertir le plus rapidement possible afin d'éviter les places vides et permettre l'installation d'autres exposants. Dans aucun cas, la participation aux frais ne pourra être remboursée.

✓ **Assurance:** les participants doivent contracter une assurance personnelle pour leurs biens. En cas d'accident ou de dommage, l'exposant renonce à tout recours contre l'organisateur ou ses représentants.

**COVID 19**

*\*dans le cadre de la situation sanitaire actuelle et sans augurer de son évolution, il est impossible de garantir le même fonctionnement que les années précédentes. Le salon pourra être annulé ou son organisation modifiée (plan, nombre limité d'exposants, circulation encadrée etc.)*

*Les services municipaux transmettront en temps utiles les obligations à respecter. De ce fait, les inscriptions ne seront définitives et le règlement des stands (éventuellement) se feront en janvier 2021.*

*Si le nombre des participants devait être réduit, les inscriptions seront prises par ordre de réception.*

Les exposants s'engagent à respecter l'intégralité du présent règlement

Pour la Municipalité  
Le Maire

Pour l'association L3C  
La Présidente

Nota bene: le salon se situe face à la Gendarmerie de La Couture. Les exposants qui garent leur véhicule le long des bandes jaunes s'exposent à des amendes. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de verbalisation. Plusieurs parkings sont à leur disposition (après avoir déposé leur matériel):

Place de la mairie, stade de football, parking face à la boulangerie, le long des rues sur les emplacements signalés...

Il est souhaitable de laisser les abords de la salle libre pour les visiteurs qui ont du mal à se déplacer et préféreraient renoncer s'ils ne trouvent pas où stationner.

Retrouvez toutes les infos sur [ww.salondulivreetdelabd.fr](http://ww.salondulivreetdelabd.fr)©

Contact : Anne SERNICLAY 06.78.09.56.09

Mairie de la Couture 03.21.26.26.81